PRISE DE RDV

POUR LA MISE EN SERVICE

LA MISE EN SERVICE YUZU COMPREND:

- Le contrôle de l'installation
- Le raccordement des liaisons et la libération du gaz frigorifique.
- Le contôled''étanchéité
- la mise en route pour confirmer le bon fonctionnement du climatiseur (chauffage/climatisation)
- Les conseils pour d'entretien de l'appareil

PRENDRE RDV

1 - SE MUNIR DE:

- une preuve d'achat (ticket de caisse orignial)
- une copie du contrat de mise en service (FORUMLAIRE CERFA) remis par votre distributeur,

3 - AU PRÉALABLE:

- le climatiseur doit être installé (unité intérieure et extérieure)
- les liaisons déroulées
- le raccordement électrique est réalisé avant l'intervention de l'artisan dans le respect des normes en vigueur = **pas de multiprise**)

3 - PRENDRE RDV AVEC YUZU:

par internet / email / téléphone / réseaux sociaux

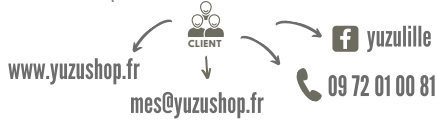

4 - LE JOUR DU RDV

Assurez vous de l'accessibilité au lieu des travaux
Hauteur de pose max (2.50 mètres pour les unités intérieures/extérieures)
Nos artisans partenaires ne sont pas des cascadeurs. Ils n'interviennent pas sur échafaudage.
La mise en service ne comprend pas le perçage du mur, ni le raccordement électrique (qui doivent être déjà réalisés par vos soins avant la mise en service)

5 - FIN DE TRAVAUX = FICHE D'INTERVENTION

Vous signer la fiche d'intervention fournie par l'artisan qui atteste de la bonne réalisation des travaux et de la mise en service.
Et renvoyer à YUZU pour valider la garantie de votre climatiseur.
Sans ce bon de fin de travaux, nous ne pouvons garantir la réalisation conforme aux règles de l'art et la garantie ne prend pas effet.

NB: LE DÉLAI D'INTERVENTION PEUT NÉCESSITER DE 5 À 10 JOURS SELON LE PLANNING DE L'ARTISAN PARTENAIRE ET LA DISPONIBILITÉ DU CLIENT.

NOTES

MERCI
POUR VOTRE
CONFIANCE

YUZUS SAS
549, rue d'erquinghem
59280 BOIS GRENIER

www.yuzushop.fr